

REGLEMENT DE LA MARMOTTE D'OLT 2017

1 - « LA MARMOTTE D'OLT » est une **épreuve cyclo sportive** placée sous l'égide de la FFC. Elle propose 2 parcours : La Marmotte d'Olt (130 km) et La Marmottine (95 km). Une randonnée cyclotouriste est également proposée avec 3 parcours au choix de 45, 81 ou 95 km. Le parcours de 81 km emmènera les randonneurs directement vers l'Aubrac. La randonnée fera partie du Challenge Cyclotouriste Ufolep 12. Cette manifestation est organisée par le **VELO D'OLT** de ST GENIEZ D'OLT, avec le concours des municipalités de St Geniez d'Olt et d'Aubrac et des communes traversées, dans le département de l'Aveyron.

Pour les hommes majeurs, le parcours de 130 km fait partie du trophée FFC Midi-Pyrénées.

Pour les femmes majeures, les parcours de 130 km et de 95 km font partie du Trophée FFC Midi-Pyrénées.

Pour les hommes et les femmes majeurs les parcours 130 km et 95 km font partie du Trophée Passion.

2 - Cette épreuve est ouverte aux **cyclistes de 18 ans** révolus au 11 juin 2017. **Les mineurs et mineures licenciés « compétitions » de plus de 17 ans** le 11 juin 2017 sont autorisés à participer au parcours « cyclo sportif » de 95 km avec autorisation parentale mais ne seront pas pris en compte dans le classement des Trophées. **Les mineurs et mineures de plus de 17 ans** peuvent participer **aux parcours de randonnées**. **Les mineurs et mineures de plus de 15 ans** peuvent participer au parcours de 45 km. Dans tous les cas, les mineurs doivent fournir une autorisation parentale. La présentation de la licence, de sa photocopie ou d'un certificat médical de moins d'un an sera exigée à l'inscription. Les épreuves sont ouvertes aux tandems quand l'un des cyclistes est handicapé et aux tandems mixtes. Il n'y a pas de classement spécifique pour les tandems.

3 - **12 catégories** sont retenues : pour des raisons de sécurité et d'autorisation des parcours publics, les concurrents du 130 km passant à la Tourbière (km 75) après 12 h 30 devront rendre leur plaque de cintre et poursuivre leur circuit sous leur propre responsabilité et ne seront pas classés. Ils pourront aussi bifurquer et rejoindre l'arrivée en empruntant le parcours de 95 km.

La catégorie est déterminée par l'année de naissance. (par exemple, un homme né en 1977 est en catégorie C 40 ans)

Barème des temps maxi	OR		ARGENT		BRONZE	
	130	95	130	95	130	95
Kt \ parcours						
W1 Dames de 18 à 39 ans	< 4h30	<3h15	<5h	<3h45	<7h30	<6h15
W2 Dames de 40 à 49 ans	<4h50	<3h30	<5h20	<4h		
W3 Dames 50 ans et plus	<5h10	<3h45	<5h40	<4h15		
A Hommes de 18 à 29 ans	<4h20	<3h05	<4h50	<3h35		
B Hommes de 30 à 39 ans	<4h25	<3h10	<4h55	<3h40		
C Hommes de 40 à 49 ans	<4h30	<3h15	<5h	<3h45		
D Hommes de 50 à 59 ans	<4h40	<3h25	<5h10	<3h55		
E Hommes de 60 à 64 ans	<5h	<3h45	<5h30	<4h15		
F Hommes 65 ans et plus	<5h10	<3h55	<5h40	<4h25		
H FFC avec handicap	<5h30	<4h15	<6h	<4h45		
Z amateurs 1 ^{ère} et 2 ^{ème} caté						
*G Hommes plus de 70 ans	<5h20	<4h05	<5h50	<4h35		

4 - **Le départ aura lieu à 8 h 30 pour les parcours de 130 km et 95 km.**

Le départ des randonnées sera donné à partir de 8h45. Ouverture des parcs de contrôle dès 7h30.

5 - **Le choix du parcours** se fait à l'inscription. Des inscriptions sur place seront prises le samedi 10/06 après-midi **et le dimanche 11/06 matin.**

6 - **Le retrait des dossards** à l'Espace Sportif de La Falque se fera le samedi 10/06 de 15 h à 19 h et le dimanche 11/06 de 6 h à 8 h. Aucun dossard ne sera expédié par la poste.

7 - Les routes n'étant pas fermées, les concurrents sont tenus de **respecter le CODE DE LA ROUTE**. Chaque concurrent doit être obligatoirement titulaire d'une assurance individuelle couvrant ce genre d'épreuve.

8 - Le port d'un **casque à coque rigide** est obligatoire. L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite.

9 - La plaque de cintre **et le dossard doivent** être visibles en permanence, **la plaque de cintre doit être restituée à l'arrivée.** Les plaques non restituées seront facturées.

10 - La sécurité sur les parcours ainsi que la présence des voitures balais seront assurées jusqu'à **16 h, heure de fermeture du contrôle d'arrivée.**

11- **Aucune voiture suiveuse** ne sera admise sur les parcours.

12 - Tout concurrent en situation frauduleuse sera disqualifié.

13 - Tout concurrent non enregistré au sas de départ, au contrôle intermédiaire et/ou au contrôle d'arrivée ne sera pas classé.

14 - Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications sur le déroulement de l'épreuve, sans que l'on puisse les poursuivre. Les **litiges ou contestations** seront exposées à un jury de 4 commissaires dont les décisions seront sans appel, la voix du président du jury étant prépondérante.

15 - Tout concurrent disqualifié n'aura droit ni à son diplôme, ni à la récompense que sa place lui aurait donnée.

16 - Par sa participation à la Marmotte d'Olt, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom et image, sur tout support existant ou à venir (classement, plaquette...).

17- **La signature du bulletin d'engagement** implique que le concurrent aura pris connaissance du présent règlement et en aura accepté toutes les clauses. Tout bulletin incomplet ne sera pas enregistré. Engagement ferme et définitif : pas de remboursement.

18- Les 3 premiers des scratches et des catégories doivent être obligatoirement et personnellement présents sur le podium à l'appel officiel des classements et la remise des récompenses.

Toutes les infos sur la Marmotte d'Olt : www.marmottedolt.fr,

Toutes les infos sur les Trophées : www.mpy-ffc.com et www.tropheepassion.com

*La catégorie G est propre à La Marmotte d'Olt et ne fait pas partie des Trophées. Les 3 premiers seront récompensés.